

## Païement des frais pour

### L'examen professionnel supérieur d'entrepreneur-construction diplômé et d'entrepreneur-construction diplômée Année 2020

Le montant s'élève à CHF 2'500.00 (hors TVA), inclus les frais pour l'établissement du diplôme et pour l'inscription du détenteur dans le registre officiel des titulaires SEFRI.

*Veillez remplir les champs suivants et joindre le document signé sous „Documents complémentaires” au champ “Formulaire destinataire de la facture”.*

1. Nom et prénom du candidat:

2. La facture des frais d'examen va être payée par:  
(marquez d'une croix ce qui convient)

Candidat

Employeur (déductibilité de l'impôt sur la TVA)

*Après la décision d'admission de la commission d'examen, la facture va être envoyée à l'adresse indiquée dans le formulaire d'inscription*

3. Lieu / Date

4. Signature et timbre de l'entreprise destinataire de la facture